

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

AMBASSADE DU SENEGAL EN REPUBLIQUE
FEDERATIVE DU BRESIL

BRASILIA



000006

REF : /ARSB/SC
Brasilia, le

09 JAN 2018

Avis à toutes les compagnies aériennes opérant en Amérique Latine

A compter du 04 janvier 2018, tous les passagers ressortissants de l'un des pays d'Amérique Latine à destination du Sénégal munis d'un passeport en bonne et due forme et dont la validité est conforme à la réglementation, peuvent être autorisés à embarquer.

Le visa sera délivré par la Police au niveau de l'Aéroport International Blaise Diagne (D.S.S.)

Pour toute information complémentaire, prendre contact avec l'Ambassade au :(+55) 61 32236110/ email : senebrasilias@senegal.org.br, entre 8h et 17h, heures locales.

L'Ambassadeur



Fatoumata Binetou Rassoul CORREA

Noms et adresses des personnes citées en référence, attaches familiales ou sociétés à visiter

Nomes e endereços de pessoas citadas como referencia, laços familiares ou sociedades à visitar

Dates et lieux dès précédents séjours au Sénégal

Datas e locais de antigas permanências no Senegal

Date de départ pour le Senegal

Data de partida para Senegal

Lieu de destination em quittant lè Senegal

Lugar de destino após partida do senegal

Vous engagez-vous à n'accepter aucun emploi remunerere ou au pair durant votre séjour au Senegal, à ne pás chercher à vous installer définitivement, et à quitter lè territoire du Senegal à l'expiration du visa qui vous será éventuellementaccordé?

Você se compromete a não acitar nenhum emprego remunerado ou em casas de família durante a sua permanência no Senegal, e não procurar se instalar definitivamente, deixando o território do Senegal assim que terminar o prazo que vos será concedido?

Ma signature engage ma responsabilité à dès poursuites prévues par la loi em cãs de foussees déclarations, à me voir refuser tout visa à l'avenir.

A minha assinatura confirma a minha responsabilidade às medidas previstas por lei em caso de falsas declarações em que me recusarei a qualquer visto futuramente.

A Brasilia, lè

Signature

RESSORTISSANTS D'AMERIQUE DU SUD (A L'EXCEPTION DE LA GUYANE, DU SURINAME ET DES ILES MALOUINES)

Exigences concernant les détenteurs de passeports ordinaires

1/ Les ressortissants d'Amérique du Sud ont la possibilité d'obtenir le visa à leur arrivée à l'Aéroport International Blaise Diagne (D.S.S.) de Dakar. Les documents qu'ils devront présenter sont les suivants :

- Formulaire dûment rempli et signé ainsi que l'autorisation d'embarquement (qui se trouve en annexe) ;
- Passeport valable, au moins pour six (6) mois à partir de la date d'entrée au Sénégal ;
- Billets aériens d'aller-retour ;
- Réservation d'hôtel ;
- lettre d'invitation (dans ce cas précis, mentionner l'adresse et le contact de la personne ou de l'organisme qui l'ont invité) ;
- Certificat International de vaccination contre la fièvre jaune.

P.S. : Avant leur départ, lorsque les intéressés auront rassemblé toute la documentation, ils sont tenus d'envoyer une copie à l'Ambassade, qui avisera, **à l'avance**, les autorités aéroportuaires de leur voyage.

Il n'est pas nécessaire d'attendre la réponse à ce courriel.

2/ Les ressortissants d'Amérique du Sud ont également la possibilité de solliciter leur **visa auprès de l'Ambassade du Sénégal** qui se trouve à Brasilia.

Dans cette perspective, il s'avère nécessaire d'envoyer tous les ***documents originaux*** par la poste ou par DHL.

P.S : Il faudra verser la somme de \$ **100 (cent dollars)** pour les coûts se rapportant au traitement et au renvoi du passeport en Argentine.

Exigences concernant tous les détenteurs de passeports officiels (diplomatique et de service)

Les titulaires de passeports officiels (diplomatique et de service) ou ordinaires en mission officielle au Sénégal, sont dispensés de visa d'entrée pendant toute la durée de leur mission, à condition d'être munis des documents suivants :

- D'un passeport valable (au moins pour six mois);
- D'une lettre d'invitation officielle (délivrée par le Gouvernement Sénégalais ou Service correspondant);
- Et/ou d'un ordre de mission dûment établie (par les autorités gouvernementales compétentes du pays d'origine).

CAS DES RESSORTISSANTS BRÉSILIENS TITULAIRES DE PASSEPORTS ORDINAIRES

Les citoyens brésiliens sont dispensés de visa d'entrée au Sénégal. Les documents qu'ils devront présenter, à leur arrivée à l'aéroport International Blaise Diagne (D.S.S.) de Dakar, sont les suivants ;

- Passeport, valable au moins pour six (6) mois à partir de la date d'entrée au Sénégal;
- Billet d'avion d'aller-retour ;
- Certificat International de vaccination contre la fièvre jaune.

P.S.: La durée du séjour est de **30 (trente) jours**. Dans l'hypothèse où le visiteur souhaiterait prolonger son séjour, il devra se rapprocher du Ministère de l'Intérieur, en vue de solliciter la prorogation de son visa.